



Votre enfant va subir, à la maternité de la clinique Lafourcade, un test de dépistage auditif par la technique des otoémissions acoustiques provoquées.

Pourquoi ?

Parce qu'en France, on estime que 2 à 3 enfants naissent sourds pour 1000 naissances. Une moitié de ces enfants appartiennent à des groupes à risques :

- réanimation, pathologie néonatale ;
- malformation de la face et du cou ;
- antécédents familiaux de surdité.

Mais l'autre moitié n'a aucun facteur de risque, ni de signes cliniques. Sans prise en charge, la répercussion de la surdité sur le langage et le développement est majeure. Il est démontré qu'une prise en charge précoce (prothèse, orthophonie, guidance parentale) permet de limiter les conséquences de la surdité.

Il est donc capital de faire un diagnostic précoce de la surdité avant l'âge de 6 mois.

Explications et techniques

L'examen peut être réalisé dès le 2^{ème} jour, chez un enfant calme, dans une ambiance dépourvue de bruit. C'est un examen totalement indolore et rapide qui est pratiqué en présence de la maman.

Une petite sonde, contenant un microphone émetteur et un microphone récepteur est placée dans le conduit auditif. Cette sonde est reliée à un boîtier émettant un son qui va stimuler l'oreille interne. Celle-ci a la propriété d'émettre en retour un signal sonore traduisant son intégrité. Ce signal est recueilli par la sonde sur le boîtier. L'examen est pratiqué successivement sur les deux oreilles.

Le résultat est noté sur le carnet de santé.

Résultats

- **Le test est positif sur les oreilles :** L'enfant entend de chaque côté les sons d'une intensité inférieure ou égale à 30 décibels. L'audition est normale.
- **Le test est négatif :** Il peut s'agir d'un problème technique : trop de bruit dans la pièce ; enfant agité, conduit auditif obstrué ou présence de liquide dans l'oreille moyenne. Le test est refait le lendemain à la maternité. S'il est positif le lendemain, l'audition est normale.
- **Le 2^{ème} test avant la sortie de maternité est à nouveau négatif :** Il est impératif de revenir faire contrôler une 3^{ème} fois votre bébé à la maternité avant l'âge de 1 mois, et si ce dernier test est encore négatif, l'enfant devra être examiné vers 1 mois et demi par un O.R.L. qui affirmera ou non une surdité, et qui en précisera l'importance. Un diagnostic précoce permet une prise en charge précoce pour un résultat maximum.

Limites du test

Ce dépistage auditif néonatal qui permet d'affirmer l'intégrité de l'oreille interne de votre bébé, ne doit pas vous dispenser de rester attentif à l'audition de votre enfant. En effet, un certain nombre d'enfants présenteront ensuite des problèmes d'otites séreuses pouvant être responsables d'une baisse d'audition. Toute suspicion de troubles de l'audition doit donc, quel que soit l'âge de votre enfant, vous amener à consulter votre médecin.